

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 15 décembre 2025 à 17 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents : le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**A-25-12-141**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**A-25-12-142**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-25-12-143

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES  
DU 24 NOVEMBRE ET 8 DÉCEMBRE 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal des séances tenues les 24 novembre et 8 décembre 2025, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenues les 24 novembre et 8 décembre 2025.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-12-144

**SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE ENTRE  
L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET CONSTRUCTION  
TDLD INC.**

D'autoriser la signature d'une promesse de vente en faveur de Construction TDLD inc., du lot numéro 6 705 231 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 6 010,5 mètres carrés.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-12-145

**MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 22000111**

CONSIDÉRANT le rapport soumis aux membres du conseil municipal le 15 décembre 2025 par le directeur général, concernant une mesure disciplinaire à adopter à l'égard de l'employé numéro 22000111 (ci-après « l'Employé visé »);

CONSIDÉRANT les événements qui se sont produits les 10 et 27 novembre 2025, en regard de l'Employé visé;

CONSIDÉRANT les faits détaillés au rapport du directeur général;

CONSIDÉRANT l'enquête effectuée par les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT que lors de cette enquête, l'Employé visé a été questionné sur les faits qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT la gravité intrinsèque du comportement fautif de l'Employé visé;

CONSIDÉRANT l'analyse des facteurs atténuants et aggravants;

CONSIDÉRANT qu'au surplus, la Ville ne peut tolérer les manquements au devoir de loyauté et d'insubordination à son attention à l'égard de quelque employé que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, de procéder à la suspension sans solde de l'Employé visé d'une durée de 1 mois en date du lundi 15 décembre 2025;

Monsieur François Leduc, directeur général de la Ville, est mandaté pour informer l'Employé visé de l'adoption de la présente Résolution et de la décision de la suspension sans solde.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-25-12-146

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Nicolas Aubry, Marie-Josée Lambert, Jean-François Tessier, Stéphan Tremblay, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Danielle Joly

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire